

# Conseil fiscal

## Un versement informatique, l'impôt du bout des doigts

### Saviez-vous que...

Il y a maintenant un moyen rapide et commode de payer votre impôt des particuliers ou de votre entreprise—en utilisant les services bancaires par téléphone ou par Internet qu'offre votre institution financière.

Vous pouvez payer par voie électronique votre impôt des particuliers ou de votre entreprise par l'entremise de la plupart des banques et des autres institutions financières. Vous serez peut-être en mesure de prendre des arrangements pour effectuer des paiements postdatés et de trouver des renseignements concernant la production de votre déclaration de taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ou le versement de tout solde dû par l'entremise du service TPS/TVH-EDI de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Pour plus de renseignements sur ces services, consultez [www.arc.gc.ca/paiementselectroniques](http://www.arc.gc.ca/paiementselectroniques) ou communiquez avec votre banque ou autre institution financière.

